



Processus simplifié - Travailleurs qualifiés (fédéral) et gens d'affaires

Appendice A - Berlin

Payez les frais

Voir la section sur les frais sur le site Web ou le *Guide d'instructions* pour calculer vos frais. **Les paiements des droits exigés d'immigration peuvent être faits :**

A) En dollars canadiens - Par traite bancaire ou *chèque certifié* en dollars canadiens, tiré d'une banque au Canada et qui sera accepté là-bas. Cette traite faite à l'ordre du « Releveur général du Canada » peut être obtenue dans la plupart des banques.

B) En euros - Dépôt comptant (Bareinzahlung) ou **transfert de fonds** (Ueberweisung) à toute banque au compte suivant situé à la Deutsche Bank Berlin.

Ambassade du Canada

Deutsche Bank Berlin

BLZ : 100 700 00

Numéro de compte : 438 0564 00

Le reçu doit comporter le(s) nom (s) et la (les) date(s) de naissance du (des) demandeur(s). Le demandeur est responsable de tous les frais applicables. Veuillez inclure le **reçu original** de la banque avec votre formulaire de demande. Si vous désirez en conserver une copie pour vos dossiers, vous devrez faire votre propre copie avant de soumettre votre demande et reçu.

Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web au : www.dfait-maeci.gc.ca/canada-europa/germany/visa-fees-fr.asp

Postez la demande

Placez tous vos documents dans une enveloppe cachetée et expédiez-la à l'adresse suivante :

Ambassade du Canada

Leipziger Platz 17

10117 Berlin

Allemagne